

La meilleure réponse a été l'attitude des militants révolutionnaires particulièrement ceux de la LIGUE COMMUNISTE, qui ont presque quotidiennement distribué des tracts faisant le point de la situation sur les principales entreprises de la Régie en même temps qu'ils étaient parmi les militants les plus actifs de la grève, organisant l'occupation et proposant des perspectives de lutte.

CE QUI ÉTAIT POSSIBLE

Nous pensons que la grève pouvait aboutir sur un succès beaucoup plus important que ce qui a été obtenu.

Il est vrai que la Direction avait des stocks qui lui permettaient de tenir pendant une dizaine de jours, qu'elle avait le soutien du gouvernement ; mais n'en déplaise à la fraction du PCF dans la CGT, le but de Dreyfus n'était pas la liquidation de la Régie.

Avec un rapport de forces favorable, les travailleurs pouvaient imposer leurs revendications, ou du moins une partie d'entre elles.

Mais cela signifiait :

- organiser immédiatement la généralisation de la lutte sur des objectifs communs à tous ;
- Organiser véritablement l'occupation par l'organisation de comités de grève démocratiquement élus dans tous les départements, comme au 77.

Ces comités de grève auraient permis d'associer l'ensemble des grévistes, syndiqués et non syndiqués à l'organisation de la lutte.

Les délégués aux comités de grève doivent être révocables à chaque instant. Ainsi, l'assemblée générale journalière des grévistes, seule apte à prendre des décisions, peut contrôler les élus. C'est une garantie que chaque élu défende correctement les intérêts des grévistes. Ces comités de grève ont pour tâche d'organiser matériellement la grève (entretien des machines, piquets de grève) et de faire des propositions à l'assemblée générale en ce qui concerne la poursuite de la lutte. Des commissions de discussion sur les revendications, sur les problèmes politiques de l'heure, peuvent être organisées pour intéresser les travailleurs et maintenir leur mobilisation. Les comités de grève par départements élisent un comité central de grève chargé d'organiser la lutte au niveau de l'usine. Seul le Comité Central est habilité à discuter avec la Direction et à présenter à l'Assemblée Générale les propositions patronales.

Cette forme d'organisation n'est pas concurrente du syndicat. Le syndicat est l'organisation de défense des intérêts des travailleurs, mais la grève doit être menée par l'ensemble des grévistes, syndiqués et non syndiqués, et le syndicat doit mettre son organisation au service des travailleurs en lutte. L'aide que peut apporter le syndicat aux comités de grève ne lèse en rien ses intérêts, mais au contraire permet de démontrer aux non-syndiqués la